

CONCOURS D'ENTREE 2015

RAPPORT DU JURY

Présenté par le Président du Jury

Francis KESSLER, Directeur du Master Droit de la
protection sociale d'entreprise à l'Université
Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

Liminaire

Le rapport du jury des concours d'entrée à l'EN3S s'adresse à tous les candidats intéressés par les perspectives professionnelles proposées par le service public de Sécurité sociale et qui souhaitent se présenter au concours de l'École Nationale qui permet d'y accéder.

Il s'adresse également à tous les centres spécialisés dans la préparation de ces candidats.

Il a pour objectif d'éclairer a posteriori les résultats des concours à la fois du point de vue quantitatif statistique mais également des principales remarques formulées par les membres du jury au cours des deux séances destinées à prononcer les résultats d'admissibilité puis d'admission.

En ce sens, il ne saurait être appréhendé comme un recensement des « facteurs clés de succès » pour reprendre un vocabulaire à la mode, mais bien comme une grille de lecture du concours d'entrée et des épreuves qui le composent.

Le Président du jury,



Francis KESSLER

Le rapport est public et disponible sur le site www.en3s.fr

Au sommaire ...

1 - RAPPELS GENERAUX	4
11 - Composition du jury	4
111. Jury plénier	4
112. Correcteurs associés.....	4
113. Examineurs spécialisés pour l'épreuve de langue	4
12 - Epreuves d'admissibilité	5
13 - Epreuves d'admission	5
2 – ELEMENTS STATISTIQUES	6
21 – Les inscriptions	6
211 - Les candidats inscrits	6
212 - Les candidats inscrits et présents à l'issue des trois épreuves écrites obligatoires	6
22 – L'admissibilité	6
221 – Nombre de candidats admissibles et seuil d'admissibilité	6
222 - Choix des épreuves techniques	7
23 – L'admission	7
231 - Seuil d'admission	7
232 - Liste complémentaire	7
233 - Répartition par âge des candidats admis.....	7
234 - Répartition par Centres de préparation.....	8
3 – LES COMMENTAIRES DU JURY	9
31 – Commentaires relatifs aux épreuves écrites d'admissibilité	9
32 – Commentaires relatifs aux épreuves orales d'admission	15

1 - Rappels généraux

11 - Composition du jury

111. Jury plénier

Président

Francis KESSLER, directeur du Master Droit de la protection sociale d'entreprise à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Vice-Président

Michel DURAFFOURG, inspecteur général à l'IGAS

Membres du jury

Jean-Claude BARBOT, directeur de la CPAM d'Indre-et-Loire
Agnès BASSO-FATTORI, directrice de la CAF de Seine et Marne
Alain CHAILLAND, conseiller maître à la Cour des comptes
Audrey COLOMB, directrice adjointe de la MSA Auvergne
Brigitte DAVENAS, directrice évaluatrice à la CNAF
Mustapha KHENNOUF, inspecteur à l'IGAS
Francis LEBELLE, directeur de la CARSAT Bourgogne-Franche-Comté
Frédérique MINY, directrice régionale RSI du Rhône.

Membres suppléants

Claude CHEVALIER, directeur de la CAF de l'Isère
Isabel de FRANCQUEVILLE D'ABANCOURT, conseiller référendaire à la Cour des comptes
Geneviève REBECQ, maître de conférences à l'Université de Toulon

112. Correcteurs associés

Michel BERNARD, professeur agrégé en sciences économiques enseignant au Lycée Notre Dame de Ste Croix à Neuilly-sur-Seine
Frédéric BERTRAND, maître de conférences à l'institut de recherche mathématique avancée de l'université de Strasbourg
Laurence DAUFFY, directrice de la régulation et de l'action en santé à la CPAM de Paris
Jérôme DIETENHOEFFER, chef du bureau du Conseil aux acheteurs à la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers à Paris
Sébastien JAMOIS, agent-comptable de la CPAM de l'Hérault
Christelle JAMOT, directrice générale de la MSA d'Alsace
Anne-France L'HENAFF, professeur agrégé d'économie enseignant au Lycée Notre Dame de Ste Croix à Neuilly-sur-Seine
Julien ORLANDINI, directeur adjoint à la CNAF
Stéphanie RABILLER, maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
Jérôme TRAPEAUX, directeur du centre hospitalier intercommunal du Pays de Cognac
Neila TROTABAS, directrice régionale adjointe de l'URSSAF Poitou-Charentes.

Membres suppléants

Alain BOUILLOUX, maître de conférences à l'Université Lyon II
Fabienne GREFFET, maître de conférences à l'Université de Lorraine.

12 - Epreuves d'admissibilité

NATURE DE L'ÉPREUVE	DATE	DUREE	COEF.	SUJET
Culture générale	29 juin	5 h	5	Quel « vivre ensemble » pour la France d'aujourd'hui et de demain ?
Économie	29 juin	5 h	5	Délocalisation, relocalisation : enjeux et perspectives.
Droit public	29 juin	5 h	5	Les relations des citoyens avec les administrations : état des lieux et perspectives.
Etude de cas	29 juin	5 h	5	Le candidat, placé sur un poste de manager exécutif auprès du directeur général de la Compagnie Générale de Navigation (CGN), bras droit du directeur général, est chargé de conduire la réflexion stratégique et prospective de l'entreprise. Il lui est demandé de rédiger une note proposant les nouvelles orientations stratégiques et perspectives de l'entreprise, en veillant à identifier les principales caractéristiques de l'environnement et du contexte économique de la CGN, la caractériser par rapport à ses concurrents, proposer les nouveaux axes possibles de l'offre commerciale parmi celles identifiées par la mission d'audit et en argumenter le choix.
Synthèse	30 juin	4 h	4	Note de synthèse présentant la situation des maternités en France : bilan et perspectives.
Questions sanitaires et de Protection sociale	1 ^{er} juillet	4 h	6	Sécurité sociale en France et lutte contre les inégalités : quel bilan ?

13 - Épreuves d'admission

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 21 septembre au 1^{er} octobre 2015.

NATURE DE L'ÉPREUVE	DUREE	COEFFICIENT
Entretien avec le jury	30 min	6
Épreuve technique 1	30 min	3
Épreuve technique 2	30 min	3

2 – Éléments statistiques

21 – Les inscriptions

211 - Les candidats inscrits

ANNEES	NOMBRE DE PLACES PROPOSEES		INSCRIPTIONS	
	INTERNES	EXTERNES	INTERNES	EXTERNES
2009	32	32	153	998
2010	32	32	110	959
2011	32	32	106	995
2012	29	29	132	865
2013	29	29	140	938
2014	29	29	139	806
2015	28	28	141	793

212 - Les candidats inscrits et présents à l'issue des trois épreuves écrites obligatoires

ANNEES	CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE
2009	135	360
2010	100	348
2011	94	362
2012	120	303
2013	122	326
2014	126	332
2015	126	335

22 – L'admissibilité

221 – Nombre de candidats admissibles et seuil d'admissibilité

ANNEES	CONCOURS INTERNE		CONCOURS EXTERNE	
	Seuil Admissibilité	Nombre d'admissibles	Seuil Admissibilité	Nombre d'admissibles
2009	147,00	47	147,50	89
2010	128,00	59	153,00	100
2011	130,00	60	153,00	101
2012	138,50	58	159,00	90
2013	145,50	60	165,50	92
2014	136,50	60	157,00	90
2015	143,50	60	162,00	88

222 - Choix des épreuves techniques

La répartition des choix des candidats admissibles a été la suivante, avec en regard, les choix exprimés l'année précédente.

MATIERES	INTERNES		EXTERNES	
	2014	2015	2014	2015
Droit du Travail	31	27	8	12
Droit Public	4	01	53	46
Économie	5	04	27	41
Gestion comptable et financière	4	08	1	02
Questions sanitaires et de protection sociale	42	45	57	48
Santé publique	20	24	15	14
Science Politique	6	04	18	10
Statistiques	8	07	1	03
TOTAL	120	120	180	176

* Deux épreuves à choisir par candidat admissible.

23 – L'admission

231 - Seuil d'admission

A partir des résultats des épreuves écrites puis orales, et au regard du nombre de places proposées aux concours, le Jury a fixé les seuils d'admission suivants¹ :

Concours Interne : 299,50 points correspondant à une moyenne de **11,09/20**.

Concours Externe : 329,00 points correspondant à une moyenne de **12,18/20**.

232 - Liste complémentaire

Le jury a retenu une liste complémentaire de **21** candidats relevant du concours externe. Le dernier candidat externe inscrit sur la liste complémentaire obtient un total de **312,00** points (**11,55/20**).

Les résultats ont été rendus publics le vendredi 2 octobre 2015 en fin de matinée, par voie d'affichage à l'École et sur le site Internet.

233 - Répartition par âge des candidats admis

TRANCHE D'ÂGE	INTERNES	EXTERNES
20-25 ans	1	22
26-30 ans	6	4
31-35 ans	11	1
36-40 ans	5	/
41-45 ans	5	1

¹ Réunion d'admission du vendredi 2 octobre 2015.

234 - Répartition par Centre de préparation

Externes

IEP Aix en Provence :	3
IEP Bordeaux:	1
Fac de Droit de Grenoble :	1
IEP Lille :	2
IEP Lyon :	1
Université Catholique Lyon :	2
IEP Paris :	3
IPAG Rennes :	1
Paris I Panthéon-Sorbonne :	3
Préparation en ligne IEPEL@ :	1
Aucune prépa :	10

Internes

SFR :	24
ASFOSAR :	2
Préparation en ligne (IEPEL@) :	1
Sans préparation :	1

3 – Les commentaires du jury

31 – Commentaires relatifs aux épreuves écrites d'admissibilité

PREMIERE EPREUVE

Culture générale

(Composition portant sur un sujet relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociologiques et culturels en France et dans le monde)

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes et internes

FORME

Il est indispensable de rappeler que les copies doivent être aérées et soignées. Il convient de distinguer les copies qui traduisent une préparation de celles qui reflètent des lacunes regrettables en termes de grammaire et d'orthographe, notamment.

Sur la base de ces remarques, les copies sont globalement homogènes.

FOND

Même si l'épreuve de culture générale est assez artificielle, il faut cependant insister sur l'excès de citations. A l'inverse, l'absence totale de références est à relever. La mise en perspectives dans ce type de sujet est essentielle.

Certains candidats, peu nombreux hélas, ont été à même de prendre de la hauteur avec un sujet d'actualité et qui touche les fondements même de notre société.

Les mauvaises copies sont celles qui n'ont pas bien posé le sujet, sans problématique ni de définition des termes.

Économie

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes et internes

De façon générale le sujet a été traité de façon peu satisfaisante. Les copies ont révélé la faiblesse des connaissances des candidats sur le thème des délocalisations et la difficulté des candidats à sortir des lieux communs en la matière (les délocalisations, cause première de la désindustrialisation de l'économie française).

Seuls quelques candidats du concours interne ont choisi l'option économie. Il est donc difficile d'en tirer une généralité ; cependant les notes obtenues sont très inférieures à celles obtenues par les candidats du concours externe.

FORME

Encore trop de candidats ne maîtrisent ni l'introduction ni la conclusion.

Il est très maladroit de répondre en début d'introduction à une question... qui n'a pas encore été posée par le candidat !

Il convient également d'éviter les introductions « fleuves » qui donnent l'impression que tout est dit en introduction et que le développement n'apporte rien... ce qui est hélas parfois le cas, ainsi que les introductions monoblocs, dépourvues de paragraphes.

Il ne faut pas annoncer en introduction les sous-parties et encore moins les paragraphes au sein des sous-parties... ce qui conduit certains candidats à répéter trois fois une même annonce : en introduction, en début de partie, en début de sous partie ! De même il n'est pas

utile de faire figurer le plan apparent au sein de la copie. Lorsque la copie est squelettique, cela tourne à la caricature, la copie se réduisant à un plan à peine détaillé.

La conclusion est trop souvent sacrifiée (quelques lignes), ou réduite à un simple résumé du développement... qui en dit moins que l'annonce du plan telle qu'elle a été faite en introduction ! Rappelons que la fonction première de la conclusion est d'apporter une réponse à la question qui a été posée en introduction, et qu'un bilan n'est pas un simple résumé du développement.

Enfin le jury souligne qu'il peut exister d'autres plans que le plan 2/2, surtout pour traiter en première partie des délocalisations et en seconde partie (parfois réduite à quelques lignes) des relocalisations !

FOND

1. La théorie économique est souvent mal maîtrisée, mobilisée hors de propos et parfois à contresens.

Par exemple de nombreuses copies ont mobilisé le modèle ricardien des avantages comparatifs pour expliquer les délocalisations alors que ce dernier suppose une immobilité internationale des facteurs de production (lesquels ne sont considérés comme mobiles qu'au sein des frontières nationales, en une conception de la nation comme « parc à bestiaux »).

2. La définition des termes employés est trop souvent floue, voire inexistante, ce qui conduit à des confusions.

Par exemple on relève une confusion quasi systématique entre Investissements Directs à l'Étranger (IDE correspondant à une transnationalisation des entreprises) et délocalisations, tout IDE étant assimilé à une délocalisation, et ce paradoxalement parfois même lorsque la délocalisation a été correctement définie. Fabriquer en Chine une partie des Airbus vendus à la Chine n'est pas stricto sensu une délocalisation, celle-ci supposant la fermeture dans le pays d'origine de l'activité considérée.

3. Les propos des candidats confinent trop souvent au bavardage : absence quasi systématique d'exemples concrets, aucun chiffrage, ni du phénomène ni de ses conséquences. Il en résulte un catalogue d'affirmations sans preuves.

4. Les délocalisations n'ont été considérées que vers les pays émergents ; rien ou presque sur les déplacements de sièges sociaux par exemple vers l'Irlande alors que la concurrence fiscale est la plupart du temps évoquée, rien sur la Décomposition Internationale des Processus Productif (DIPP) par exemple entre l'Allemagne et ex pays de l'Est (Europe centrale et orientale aujourd'hui).

5. Les aspects micro et macroéconomiques du sujet ne sont pas clairement mis en évidence, avec souvent des confusions de vocabulaire (parler de gain à l'échange pour une entreprise délocalisée par exemple, alors que cette notion ne doit être employée que dans un cadre précis, celui de l'avantage comparatif et des nations participant à l'échange).

6. Trop de candidats ont opté pour une conception trop extensive et/ou mal centrée du sujet, la moitié du développement (en général la seconde partie) étant consacrée, sans que rien ne le justifie, à la compétitivité de l'économie française.

Etude de cas portant sur des questions managériales

(incluant notamment des aspects de stratégie, d'organisation et de ressources humaines)

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes et internes

FORME

Quelques copies sans plan apparent.

Une présentation plus opérationnelle aurait été appréciée (plan d'actions)

Et surtout, l'exercice ne prêtait pas du tout à un plan en deux parties, deux sous-parties, puisqu'il comportait 5 questions.

FOND

Manque de rigueur.

Des propos non argumentés.

Manque de positionnement professionnel (beaucoup de copies dans lesquelles le candidat se perçoit comme extérieur à l'entreprise, ce qui est l'inverse de ce qui est recherché dans le cas pratique).

Une confusion avec l'épreuve de note de synthèse.

Droit public

Seules trois copies internes.

Candidats externes :

FORME

Comme l'année précédente, outre les fautes d'orthographe, et, pour certaines copies, une écriture assez peu soignée, qui affecte dans certains cas la lisibilité de la copie, de nombreux candidats ne rédigent pas correctement. Il convient encore de relever des défaillances de construction grammaticale et de syntaxe ainsi qu'un manque de rigueur juridique dans le style et le vocabulaire employés. Enfin, l'attention des candidats est attirée sur la nécessité d'éviter un style scolaire et maladroit. Ainsi, si l'introduction doit permettre la définition des termes du sujet et l'annonce du plan, ces étapes ne doivent pas transparaître telles quelles. Des candidats ne maîtrisent pas l'exercice de la composition en droit public.

FOND

Sur le fond, s'agissant d'un sujet largement similaire à celui de l'année précédente, le jury attendait des candidats des connaissances complètes ainsi qu'une hauteur de vue. Or, comme en 2014, la qualité des copies est restée très variable, reflétant largement le niveau de compréhension des enjeux généraux du droit public.

Le sujet appelait une analyse de la situation du citoyen par rapport aux administrations. Certains candidats n'avaient aucune connaissance de base. Le terme de citoyenneté devait inciter les candidats à réfléchir à la signification et à la portée de cette expression par rapport à celle d'usager ou encore d'administré. Évidemment, les candidats ne pouvaient faire l'économie de l'exposé des principales évolutions législatives relatives aux relations entre les citoyens et l'administration (lois du 17 juillet 1978, du 11 juillet 1979, décret du 28 novembre 1983, loi du 12 avril 2000). A cet égard, la dynamique de transparence et de participation devait être comprise et illustrée (les enquêtes publiques, le débat public, etc. fournissaient d'intéressants exemples).

Les meilleures copies ont également évoqué les importants éléments d'actualité résultant de la loi du 12 novembre 2013 (silence valant acceptation, rescrit administratif, code administratif) ou encore de problématiques d'actualité (rôle d'Etatlab, dématérialisation). Enfin, l'accroissement du contrôle du juge administratif, le rôle des organes de médiation et la création du défenseur des droits devaient être évoqués et mis en perspective. Il était également attendu des candidats qu'ils apportent des connaissances plus larges sur les aspects contentieux. Plus spécifiquement, les conditions d'engagement de la responsabilité de l'administration définissent

les obligations de cette dernière à l'égard des citoyens. Le déclin raisonné de la faute lourde, le développement de la responsabilité sans faute participent de l'évolution des relations entre l'administration et les citoyens. Comme toujours, il ne suffisait pas d'évoquer ces notions mais il importait de les resituer dans le cadre du sujet.

Surtout, les meilleures copies ont démontré le balancement entre, d'une part, une volonté de mieux protéger le citoyen et lui reconnaître un rôle actif dans le processus administratif et, d'autre part, la nécessité de ne pas énerver l'action de l'administration, garante de l'intérêt général.

En revanche, des connaissances désordonnées sur la décentralisation ou la déconcentration ont, dès lors qu'elles n'étaient pas placées dans le contexte du sujet, obéré la valeur de nombreuses copies.

DEUXIEME EPREUVE

Synthèse

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes et internes

Candidats externes :

FORME

La plupart des copies maîtrise la méthodologie de la note de synthèse et organise une présentation avec un plan structuré et apparent.

Néanmoins, pour près de 20% des candidats, la méthodologie de la note de synthèse n'est pas du tout ou insuffisamment maîtrisée (absence de plan ou plan déséquilibré, titres peu explicites, contenu sans lien avec le titre). Chez ces candidats, le style rédactionnel se révèle perfectible (beaucoup de répétitions de verbes, propos confus voire incompréhensibles, fautes d'orthographe, style journalistique ou excessif donnant l'impression que les maternités françaises sont un lieu à fuir tant les dangers y sont nombreux ...).

Enfin, le propos introductif y est souvent maladroit et/ou peu problématisé.

FOND

Dans l'ensemble, les copies sont assez hétérogènes : une proportion plus importante chez les externes que chez les internes ne parvient pas à construire un plan et une argumentation intégrant les éléments moyens du dossier.

A contrario, on note une part significative de bonnes copies et donc un pourcentage plus réduit de copies moyennes qui ne traitent pas de tous les volets du sujet ou avec une densité insuffisante par instants.

Il était attendu des candidats qu'ils explicitent les effets positifs du décret de 1998 sur la prise en charge de l'accouchement en France sans oublier les limites des dispositifs mis en place et les difficultés auxquelles doivent faire face les maternités (risques sanitaires, aspects économiques...). Il était également souhaité que des perspectives d'évolution soient tracées tant pour bonifier l'offre de soins (filrière de soins, durée de séjour...) que pour proposer des alternatives à l'hospitalisation.

Pour grande partie des copies, l'essentiel a été compris mais trop souvent le propos n'a pas été accompagné d'illustrations permettant de préciser les enjeux ou l'importance des problématiques posées. Des contresens ont été relevés sur les finalités du décret de 1998 ou encore sur le mode de financement des maternités. Quelques candidats ont centré leur copie sur le processus de médicalisation de l'accouchement en occultant les nombreuses autres thématiques. D'autres n'ont pas su évoquer les alternatives à l'hospitalisation ou encore la nécessaire maîtrise de la filière de soins.

Les correcteurs regrettent, enfin, qu'une partie des candidats n'ait pas su tirer profit des données du rapport de la Cour des comptes.

Candidats internes :

FORME

La méthodologie de la note de synthèse et le niveau rédactionnel ne sont pas maîtrisés pour une petite partie des candidats. En revanche, pour les 2/3, le plan est bien structuré et relativement bien équilibré. Le style, chez les internes, est certes moins abouti que chez les externes mais tout aussi efficace.

On note néanmoins que trop de copies sont marquées par une introduction maladroite.

FOND

Les candidats internes ont rencontré les mêmes difficultés que les candidats externes.

Néanmoins, en moyenne, les copies des internes sont plus réussies que celles des externes et plus homogènes. Les différents volets du sujet sont identifiés et traités ensuite avec plus ou moins de profondeur. Pas de contre-sens majeurs, contrairement aux copies du concours externe.

La structuration est correctement maîtrisée.

TROISIEME EPREUVE

Questions sanitaires et de protection sociale

Le sujet était clair et permettait avec des connaissances moyennes de réfléchir et de produire un raisonnement « pensé » et actuel. Cela n'a pas été le cas dans de nombreuses copies, et le raisonnement fait alors la différence entre les bonnes copies et les autres.

Candidats externes :

FORME

Si l'on exclut les traditionnelles faiblesses de leur orthographe et parfois de leur style, les candidats ont un niveau satisfaisant et notamment une bonne maîtrise de la méthode. La forme de la copie est plutôt correcte.

Le sujet ne permettait pas une grande diversité des plans, qui sont en conséquence souvent classiques mais corrects et très scolaires (les numéros des parties et sous-parties sont apparents).

Le contenu n'est pas toujours à la hauteur du concept. Un style devenu habituel au fil des corrections : journalistique voire télévisuel. On déplore de nombreuses énumérations factuelles de tous les rapports sur le sujet sans analyse du contenu, ce qui est contreproductif !

FOND

Le niveau de connaissances des candidats est satisfaisant, à quelques exceptions près. Le sujet ne les a pas déroutés : de nombreux candidats disposent de bonnes connaissances théoriques et statistiques sur la sécurité sociale, comme sur les inégalités, et les ont opportunément mises à profit pour étayer une démonstration d'une qualité variable : extrêmement intéressante et mature dans certaines copies, plus hésitante et réductrice dans d'autres.

De nombreuses copies ont également proposé de bonnes références à la doctrine, à l'appui de l'argumentation.

On note cependant une grande disparité dans les connaissances de base de la Sécurité sociale (organisation, contenu, acteurs et leurs rôles respectifs) et un nombre encore trop important de copies réduit la Sécurité sociale à l'assurance maladie. La confusion entre protection sociale et sécurité sociale est également très fréquente. Beaucoup également mélangent allègrement les

rôles respectifs de l'Etat, des organismes de Sécurité sociale et des Conseils généraux. L'aide et l'action sociale font également souvent l'objet de confusions.

Très peu de candidats ont su aborder les enjeux et les impacts posés par le sujet sur le rôle des acteurs et leurs missions respectives. Le concept d'inégalité conduit à la récitation, par les candidats, de leur savoir sans vraie analyse. Cela donne lieu à l'expression de bons sentiments qui excluent toute analyse sur les aspects financiers et sur la maîtrise des risques.

Des copies sans analyse du « pourquoi » et des « causes ».

Candidats internes :

FORME

Les copies sont souvent décevantes : les candidats ont eu des difficultés à proposer un plan correct et à problématiser le sujet, qui ne présentait pourtant pas de difficulté particulière.

Les parties sont mal organisées, proposant des exemples d'inégal intérêt, sans fil conducteur. La deuxième partie est parfois très pauvre, témoignant d'une difficulté des candidats à bien cerner le sujet et à le traiter de façon complète et ordonnée.

Le style est souvent médiocre, tout comme l'orthographe et la grammaire.

FOND

Les copies sont également décevantes sur le fond : trop de candidats n'ont que très peu de connaissances, et traitent du sujet par des généralités, ce qui trahit une préparation très insuffisante. D'autres ont des connaissances imprécises, mal développées, qui illustrent donc insuffisamment la démonstration. Plusieurs devoirs proposent des affirmations réductrices, sans démonstration, ou des exemples hors sujet.

De façon générale, le sujet n'est pas assez problématisé et on peut largement regretter que les candidats internes n'aient que, bien trop rarement, mis à profit leur connaissance de l'institution et cité des exemples pourtant au cœur des orientations stratégiques des différentes COG (PLANIR, ...).

Les candidats manquent souvent de hauteur de vue, d'analyse politique et de réflexion globale sur les grands enjeux du sujet, sur le sens et les missions respectives des différents acteurs de la Protection sociale.

Globalement, il ressort de ces copies une véritable interrogation sur la préparation de cette épreuve, tant on constate une grande majorité de copies traitant le sujet de la même façon.

32 – Commentaires relatifs aux épreuves orales d'admission

EPREUVE DE CONVERSATION

Composition du jury, section Externe

Francis KESSLER, directeur du Master Droit de la protection sociale d'entreprise à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Alain CHAILLAND, conseiller maître à la Cour des comptes

Audrey COLOMB, directrice adjointe de la MSA Auvergne

Brigitte DAVENAS, directrice évaluatrice à la CNAF

Mustapha KHENNOUF, inspecteur à l'IGAS

Composition du jury, section Interne

Michel DURAFFOURG, inspecteur général à l'IGAS

Jean-Claude BARBOT, directeur de la CPAM d'Indre-et-Loire

Francis LEBELLE, directeur de la CARSAT Bourgogne-Franche-Comté

Geneviève REBECQ, maître de conférences à l'Université de Toulon

Candidats externes

FORME

Le jury a été frappé par les présentations stéréotypées des parcours. Pareillement, nombre de lettres de motivation vues se contentent parfois de reprendre des extraits de présentations de l'EN3S.

FOND

Plusieurs observations remarquables ont pu être faites :

- les présentations ont été pour une grande partie totalement stéréotypées
- nombre de candidats ont cru bon, dans leurs présentations, de transformer de brefs stages ou de séjours à l'étranger en expérience de maîtrise de techniques managériales ou encore en spécialiste de la culture de tel ou tel pays. Ces gonflements artificiels d'une expérience professionnelle ou de vie voire des loisirs soi-disant pratiqués ne résistent évidemment pas aux questions du jury ; le jury comprend qu'à 23 ou 24 ans les expériences professionnelles soient modestes ;
- il a été constaté, non sans quelque surprise, que nombre de candidats n'ont absolument aucune idée des fonctions des organismes de sécurité sociale et dès lors des fonctions auxquelles ils se destinent ;
- à l'inverse le jury a pu constater que même de brefs stages dans des organismes de sécurité sociale - sous la réserve de les présenter comme tel - permet aux candidats de sortir des poncifs de présentation de l'activité des organismes de sécurité sociale ;

Candidats internes

FORME

Sur la présentation, moins d'un tiers du temps, souvent moins, est consacré au projet professionnel.

Trop de jeunes candidats veulent faire l'École.

Les CV sont inadaptés et trop souvent faux.

FOND

Les bons candidats sont francs, libres et savent ce qu'ils vont apporter aux organismes. Ils comprennent le lien hiérarchique et l'exercice de responsabilités.

Les candidats non-reçus auraient été meilleurs s'ils avaient bénéficié d'une préparation adaptée.

EPREUVES TECHNIQUES

Droit du travail

Candidats externes :

FORME

Les candidats font souvent un plan assez artificiel lorsque les connaissances sont faibles d'où des répétitions et des redites pour meubler les développements.

FOND

Faible intégration des deux lois d'août 2015 (Rebsamen et Macron) ou alors avec l'incapacité de réactualiser les connaissances. Les candidats ont parfois des connaissances sur un sujet avant réforme mais ne vont pas spontanément faire référence aux modifications apportées si on ne leur pose pas la question. Les connaissances sont souvent superficielles.

Candidats internes :

FORME

Les candidats s'efforcent de faire un plan mais qui reste également assez artificiel.

FOND

Des connaissances très superficielles dans l'ensemble. Une actualisation très succincte au vu de deux réformes importantes dans cette discipline. Les candidats n'ont lu que des généralités, ce qui est gênant lorsque l'on passe un oral de spécialité vu la matière de ne pas actualiser ses connaissances jusqu'à l'examen.

Le jury constate un très faible niveau des candidats avec un vécu de 10 ans.

Droit public

Candidats externes uniquement (un seul candidat interne) :

FORME

Si les exposés sont classiquement introduits puis développés en deux parties, le jury constate cette année encore que de nombreux candidats n'exploitent pas les dix minutes de présentation qui leur sont dévolues.

La faiblesse de la présentation orale découle généralement d'une analyse trop rapide du libellé et d'une absence de définition des problématiques posées, conduisant à des développements hors sujet.

Enfin, les candidats doivent faire preuve de maturité en montrant au jury qu'ils savent mener une confrontation d'idées et répondre aux interrogations du jury avec retenue, même s'ils sont mis en difficulté.

FOND

Le jury constate que les candidats ont beaucoup de connaissances théoriques mais ont trop souvent des difficultés à appréhender les implications concrètes des notions apprises.

Le jury a notamment proposé des mises en situation, amenant les candidats à se projeter dans leur futur environnement de travail pour y appliquer les notions juridiques au programme. De nombreux candidats, qui connaissent pourtant les critères d'identification d'une notion (Service public, ouvrage public...) échouent à appliquer ces critères à une situation donnée. Or, les candidats doivent raisonner en s'appuyant sur leurs connaissances.

Le jury recommande par exemple aux candidats de s'appuyer sur les faits ayant suscité la jurisprudence pour mieux comprendre et restituer les implications concrètes des notions au programme de l'épreuve de droit public.

Économie

Candidats externes :

FORME

Dans l'ensemble, les consignes sont respectées (durée de l'exposé autour de 10 minutes attendues) à quelques très rares exceptions.

FOND

Des connaissances dans l'ensemble, plus ou moins éloignées par rapport au sujet. Théorie et concepts inégalement maîtrisés, approche souvent plutôt factuelle.

Les plans sont trop souvent descriptifs et pas assez démonstratifs.

Pour autant, de très bons candidats se sont distingués aussi bien lors de l'exposé que durant la séance des questions. Peu de candidats moyens, avec une large amplitude de notes (de 2 à 17/20).

Candidats internes :

FORME

Rappel : seulement 4 candidats internes, dont 3 sur 4 ont été en grande difficulté et ont manifestement fait un mauvais choix d'option. Pour ces candidats, les prestations ont été très courtes et insuffisantes.

FOND

Idee développée ci-dessus. Pas de culture économique, de maîtrise des théories, des concepts, des mécanismes, ressenti confirmé lors des questions posées aux candidats.

Gestion comptable et financière

Candidat externe (2 candidats) :

FORME

Bonne présentation structurée pour deux profils très différents : un candidat sorti des études, l'autre avec une forte expérience professionnelle.

FOND

Les connaissances sont adaptées avec un retour d'expérience pour le candidat ayant une forte expérience.

Candidats internes (8 candidats) :

FORME

L'effort de plan est constaté.
En revanche, pas toujours approfondi et argumenté.

FOND

Sur le fond, deux cas d'insuffisance de connaissances notable.

Questions sanitaires et de protection sociale

Candidats externes :

FORME

Bonne présentation par des étudiants particulièrement préparés à cet exercice.
Un plan est systématiquement présenté, des exemples illustrent des propos toujours argumentés.

FOND

Nette amélioration malgré la présence de quelques candidats mal préparés sur le fond ou très malchanceux (sur l'intégralité des questions de l'épreuve).
Les exposés sont plus argumentés notamment par la prise en compte de développements plus précis sur le plan technique et mieux ancrés dans le paysage de la Protection sociale.
Malgré tout, certains liens entre les sujets ou des concepts fondamentaux manquent encore.

Candidats internes :

FORME

Une présentation plus variable d'un candidat à l'autre même si la plupart des personnes auditionnées ont été bien préparées à cet exercice.
Dans la majorité des cas, un plan est avancé... mais il n'est pas toujours suivi.

FOND

Groupe globalement en progrès. Cependant, un certain nombre de candidats montrent encore des carences profondes en Protection sociale et en questions sanitaires malgré leur appartenance à l'institution.

NB : Le jury regrette l'absence de note éliminatoire pour les épreuves techniques orales.

Santé publique

Candidats externes :

FORME

Mêmes remarques que les années précédentes : les candidats externes sont tous formés dans le même moule, avec en général de bonnes qualités rhétoriques.
Les présentations sont donc assez standardisées.

FOND

Les connaissances, à une exception ou deux près, sont moyennes. On sent une préparation a minima dans cette discipline. Le candidat doit s'attendre, au-delà de la seule question qu'il aura tirée, à des questionnements de bon sens qui testent ses capacités d'analyse dans le champ de la santé publique, de la protection sociale. Le jury n'exige pas nécessairement des connaissances chiffrées ou statistiques précises ni des réponses définitives à des questions par

ailleurs complexes mais cherche à éprouver la capacité du candidat à comprendre les problématiques, à analyser les situations propres à ce domaine.

Candidats internes :

FORME

A une ou deux exceptions près (qui étaient excellentes), les présentations gagneraient à être mieux préparées. Certes, le niveau des connaissances assez moyen n'aide pas à une présentation fluide, mais globalement les candidats ne sont pas à l'aise.

FOND

Ayant déjà fait la remarque les années précédentes, nombre de candidats donnent le sentiment d'avoir choisi cette option par défaut, et de n'avoir pas jugé utile de préparer sérieusement cette épreuve, imaginant probablement que des connaissances d'ordre général peuvent suffire. C'est regrettable et surtout assez déplorable sur la qualité de leur prestation. En effet, comme indiqué ci-dessus pour les candidats externes, au-delà des strictes connaissances attestant d'un travail de préparation sérieux, le jury essaie de porter la discussion et les questions sur des problématiques qui font appel au bon sens et aux qualités d'analyse des candidats.

Le jury est par ailleurs très étonné du niveau assez moyen (et quelquefois très faible) de connaissance et d'appréhension de sujets du domaine de la santé publique et de la protection sociale pour des candidats internes dont certains exercent leur métier dans l'assurance maladie.

Science politique

Candidat externe:

FORME

Globalement, moins de candidats cette année, mais les prestations sont de meilleure qualité que l'année dernière.

Tous les externes ont la moyenne et sur 8 candidats, 5 ont plus de 14/20.

FOND

Bien maîtrisé avec une bonne capacité de problématisation des enjeux et une bonne connaissance des travaux de Science politique.

Candidats internes :

FORME

Seulement 4 candidats internes dont les prestations sont globalement en-deçà de celles des externes (ce sont les 4 moins bonnes notes).

La forme de l'exposé est globalement moins bien maîtrisée.

FOND

Sur le fond, la problématisation manque de force, les analyses manquent parfois de précision et les travaux de Science politique sont peu connus.

Statistiques

Candidats externes :

FORME

Du fait de leur jeunesse, les candidats étaient trop introvertis et réservés.

Un peu de dynamisme supplémentaire aurait permis de rendre les exposés plus vivants.

FOND

Les notions sont connues, voire même acquises.

Candidats internes :

FORME

Les candidats ont joué le jeu, la motivation était là et l'implication aussi malgré la difficulté rencontrée lors de la préparation au concours (il semblerait que l'intervenant n'était pas au niveau).

FOND

Le niveau requis est là.

Les candidats ont révisé par eux-mêmes le programme, ce qui a amené parfois à certaines légères confusions qui au final ne dévalorisent pas la prestation.

